

JSM INDUSTRIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 519 500 euros
Siège social : 40 boulevard des Etines
42120 LE COTEAU
448 923 805 RCS ROANNE



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-sept juillet
A dix heures,

Les associés de la Société JSM INDUSTRIE, société à responsabilité limitée au capital de 519 500 euros, divisé en 1 039 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Luc RABOURG propriétaire de 883 parts sociales en pleine propriété,
156 parts sociales en usufruit,
- Monsieur Julien RABOURG, propriétaire de 52 parts sociales en nue-propriété,
- Monsieur Mathys RABOURG, propriétaire de 52 parts sociales en nue-propriété,
- Madame Salomé RABOURG, propriétaire de 52 parts sociales en nue-propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc RABOURG, gérant associé.

Etant précisé que le Cabinet AUDIT EIFFEL ASSOCIES, Commissaires aux comptes titulaire de la société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément de nouveaux associés suite à une donation-partage,
- Modification des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence d'une donation-partage intervenue suivant acte reçu par Maître Violaine TRAMBOUZE-LIVET, notaire à LE COTEAU le 27 Juillet 2024, par laquelle Monsieur Jean-Luc RABOURG a fait donation à titre de partage anticipé de 156 parts en nue-propriété qu'il détient dans la société JSM INDUSTRIE au profit de ses enfants et dont la répartition est ci-après désignée, savoir :

- à Monsieur Julien RABOURG né le 5 Août 1996 à CLERMONT-FERRAND (63) et demeurant 5 rue Jean Jaurès – 42300 ROANNE, la nue-propriété de 52 parts sociales portant les numéros 1 à 52,

- à Madame Salomé RABOURG née le 6 septembre 2000 à CLERMONT-FERRAND (63) et demeurant 32 avenue Vercingétorix, Bât A, Porte 205 – 63000, la nue-propriété de 52 parts sociales portant les numéros 53 à 104,

- à Monsieur Mathys RABOURG né le 14 Janvier 2002 à CLERMONT-FERRAND (63) et demeurant 1 allée du Château de Matel – 42300 ROANNE, la nue-propriété de 52 parts sociales portant les numéros 105 à 156,

décide d'agréer Monsieur Julien RABOURG, Madame Salomé RABOURG et Monsieur Mathys RABOURG en qualité de nouveaux associés de la société ainsi que la donation-partage intervenue le 27 Juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 7 des statuts qui sera ainsi désormais rédigé :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT DIX NEUF MILLE CINQ CENTS Euros (519 500 €).

Il est divisé en 1 039 parts sociales de 500 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1 039 réparties entre les associés suite à divers actes et donation-partage intervenus, savoir :

- Monsieur Jean-Luc RABOURG,

A concurrence de :

883 parts sociales en pleine propriété

Portant les numéros 157 à 1 039, ci..... 883 PARTS SOCIALES
En pleine propriété

156 parts sociales en usufruit

Portant les numéros 1 à 156, 156 PARTS SOCIALES
En usufruit

- Monsieur Julien RABOURG,

A concurrence de 52 parts sociales en nue-propriété,

Portant les numéros 1 à 52, ci..... 52 PARTS SOCIALES
En nue-propriété

- Madame Salomé RABOURG,

A concurrence de 52 parts sociales en nue-propriété,

Portant les numéros 53 à 104, ci..... 52 PARTS SOCIALES
En nue-propriété

- Monsieur Mathys RABOURG,

A concurrence de 52 parts sociales en nue-propriété,

Portant les numéros 105 à 156, ci... 52 PARTS SOCIALES
En nue-propriété

Total égal au nombre de parts comptant le capital

Social, ci..... 1 039 PARTS SOCIALES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal ou d'un extrait à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les associés présents.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. P. P.' or similar, with a long horizontal stroke extending to the right.